



N° d'épreuve FFM 459
Moto-Club Saint Normet Cambal
N° d'affiliation 1792
Date 7 juillet 2019
Lieu circuit de Bel air à St Normet
Organisateur technique Calme Jane Cedric
E-mail coach@dose@hokmail.fr
Téléphone 06 30 09 66 71

MOTOCROSS CDF VETERANS

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

| | | | |
|-----------------------------------|--------------------------|-----------|----------------|
| Directeur de course | <u>Rampon Jerome</u> | Licence : | <u>079 841</u> |
| Délégué FFM (Président du Jury) | <u>Vernois Serge</u> | Licence : | <u>023 830</u> |
| Membre du Jury | <u>Farges Marc</u> | Licence : | <u>009 980</u> |
| Membre du Jury | <u>Caumel Jean-Louis</u> | Licence : | <u>085 377</u> |
| Commissaire technique responsable | <u>Tison Serge</u> | Licence : | <u>023 092</u> |
| Responsable du chronométrage | <u>SEHIER Héléne</u> | Licence : | <u>065 726</u> |

Article 3 Catégories & Engagements

Bronze et Argent

Age ----- Bronze de 38 à 44 ans
Argent de 45 à 51 ans
Licences ----- NCO / LUE
Cylindrées ----- De 125cc à 650cc

Or et Platine

Age ----- Or de 52 à 58 ans
Platine à partir de 59 ans
Licences ----- NCO / LUE
Cylindrées ----- De 125cc à 650cc

Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra en aucun cas en changer en cours d'année (sauf pour l'équilibre du plateau).

Les féminines seront classées dans la Catégorie Or.

Si le nombre de pilotes n'était pas suffisant les deux catégories seront regroupées.

La Commission Nationale de Motocross se réserve le droit d'accepter dans chaque catégorie des wild-card en plus des 40 pilotes sélectionnés.

Les épreuves des différents Championnats de France FFM sont ouvertes aux pilotes de nationalité étrangère titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM. Ils pourront figurer au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent et concourir pour le titre de champion de France. Ces pilotes pourront également bénéficier des primes de résultat correspondantes.

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable *Souhion Gerard*

Nombre de secouristes *1.2.*

Hôpital le plus proche *1.7 km Auillac*

Nombre d'ambulance(s) *3*

Temps de trajet (en min) *15. Am*

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site *Circuit de Belain*

Adresse *15220 Saint Namet*

Caractéristiques :

Longueur du circuit *1750 m*

Largeur minimum de la piste *8 m*

Largeur de la grille *3.2 places*

Longueur de la ligne droite de départ *70 m*

Nombre d'OCP* *16*

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais *45*

En manche *45*



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : *8 Nov 2019*

Visa de la Ligue

Date : *03 MAI 2019*

Visa de la FFM

Date :

Numéro :

MOTO CLUB
Saint Mamet - Cantal

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHONE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
26500 LA ROCHE-DE-GEON
TEL. 04 75 55 22 50



N° d'épreuve FFM: 459
 Moto-Club: Saint Nannik Central
 N° d'affiliation: 1492
 Date: 7 juillet 2019
 Lieu: Circuit de Bolcuze St Nannik
 Organisateur technique: Calma Jean Cedric
 E-mail: coach@disce@bolcuze.com
 Téléphone: 06 32 09 66 71

MOTOCROSS
 MX Solo/Side-Car/Quad

RÈGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course: Rampon Jerome Licence: 079841
 Président du Jury ou Arbitre*: Parnien Eric Licence: 018721
 Membre du Jury: Farges J Nanc Licence: 009980
 Membre du Jury: Caumel Jean Louis Licence: 085377
 Commissaire technique responsable: Vignal dominique Licence: 135700
 Responsable du chronométrage: vignal J Claude Licence: 269724
Voron Valérie Licence: 028290

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

| Nom de la catégorie | Age mini | Age maxi | Cylindree | Tarif et Description |
|---------------------|----------|----------|----------------|----------------------|
| 125cc | 13 Mini | | 125cc | 45€ |
| | licences | IN | J. LVECEX | N33c et NCO |
| Mx2 | 15 Mini | | 100 à 150cc 2T | 45€ |
| | | | 175 à 250 4T | |
| | licences | NCO | LVECEX | INT ou INS |
| Mx4 | 15 Mini | | 151 à 500 2T | 45€ |
| | | | 251 à 650 4T | |
| | licences | NCO | LVECEX | INT ou INS |

Engagement: engage - Sports https://ffmo.com
 Site Internet: engage - Sports https://ffmo.com
 Contact: engage - Sports https://ffmo.com
 Téléphone: engage - Sports https://ffmo.com
 E-mail: engage - Sports https://ffmo.com

Chronométrage: FFM
 Location de transpondeur: oui non
 Tarif:
 Caution:

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... *Soubiron Gerard*

Nombre de secouristes *12*

Hôpital le plus proche *17 km Aurillac*

Nombre d'ambulance(s) *3*

Temps de trajet (en min) *15 mn*

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site *Cercant de Belair*

Adresse *A.S. 220 Saint Armet*

Caractéristiques :

Longueur du circuit *1750 m*

Largeur minimum de la piste *8*

Largeur de la grille *32 places*

Longueur de la ligne droite de départ *70 m*

Nombre d'OCP* *16*

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : *45*

En manche : *45*

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais :

En manche :



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : *8 Mars 2019*

Visa de la Ligue

Date : *03 MAI 2019*

Visa de la FFM

Date :

Numéro :

Cesari
MOTO CLUB
 Saint Mamet - Cantal

LIGUE MOTOCYCLISTE
 AUVERGNE-RHONE-ALPES
 Z.A. 18 Chemin de la Neuve
 28600 LA ROCHE-DE-GUIN
 TEL: 04 75 55 22 50

HORAIRES ST MAMET 07 JUILLET 2019

| HORAIRE | CATEGORIE | TEMPS |
|---|-------------------------------------|------------|
| 8H45-9H00 | ESSAI LIBRE GROUPE 1 OPEN | 15 MIN |
| 9H05-9H20 | ESSAI LIBRE GROUPE 2 OPEN | 15 MIN |
| 9H25-9H40 | ESSAI LIBRE VETERAN BRONZE ARGENT | 15MIN |
| 9H45-10H00 | ESSAI LIBRE VETERAN OR PLATINE | 15 MIN |
| PAUSE | | |
| 10H15-10H30 | ESSAI CHRONO OPEN GROUPE 1 | 15 MIN |
| 10H35-10H50 | ESSAI LIBRE OPEN GROUPE 2 | 15 MIN |
| 10H50 - 11H05 | ESSAI CHRONO VETERAN BRONZE ARGENT | 15 MIN |
| 11H05-11H10 | TEST DEPART VETERAN BRONZE ARGENT | 5 MIN |
| 11H15-11H30 | ESSAI CHRONO VETERAN OR PLATINE | 15 MIN |
| 11H30-11H35 | TEST DEPART VETERAN OR PLATINE | 5 MIN |
| PAUSE REPAS | | |
| 13H30-13H50 | 1ER MANCHE OPEN QUALIFIES GROUPE 2 | 15 MIN +1T |
| 13H55 -14H15 | 1ER MANCHE OPEN QUALIFIES GROUPE 1 | 15 MIN +1T |
| 14H20-14H45 | 1ER MANCHE VETERANS BRONZE ARGENT | 20 MIN +1T |
| 14H50-15H15 | 1ER MANCHE VETERANS OR PLATINE | 20 MIN +1T |
| PAUSE | | |
| 15H40-16H00 | 2EME MANCHE OPEN QUALIFIES GROUPE 2 | 15 MIN +1T |
| 16H05-16H25 | 2EME MANCHE OPEN QUALIFIES GROUPE 1 | 15 MIN+ 1T |
| 16H30-16h55 | 2EME MANCHE VETERANS BRONZE ARGENT | 20 MIN +1T |
| 17H00-17H25 | 2EME MANCHE VETERANS OR PLATINE | 20MIN +1 T |
| 17 H 40 REMISE DES PRIX OPEN | | |
| 17 H55 REMISE DES PRIX VETERANS | | |
| CONTRÔLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE DE 15H00 à 20H00 LE SAMEDI 06 JUILLET | | |
| CONTRÔLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE DE 7H00 à 8H30 LE DIMANCHE 07 JUILLET | | |

BRACELETS :

ROUGE = PILOTE
JAUNES = MECANICIEN
VERT = PANNEAUTEUR